

# Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme



## Projet de Territoire

Assemblée  
générale  
1<sup>er</sup> décembre  
**2008**



Les  
**CCI**  
du Puy-de-Dôme

Ambert, Clermont-Ferrand/Issoire, Riom, Thiers

# PLAN GENERAL

## **A - Le Contexte**

- A.1 - Le contexte économique et démographique :
  - A.1.1 - les atouts majeurs
    - A.1.1.1 - *La Place du Puy-de-Dôme en France*
    - A.1.1.2 - *Les Infrastructures et Equipements*
    - A.1.1.3 - *Les Filières de Pointe*
    - A.1.1.4 - *Les Filières Emergentes :*
    - A.1.1.5 - *La Formation : Les Effectifs Etudiants*
  - A.1.2 - la complexité croissante de l'environnement économique
- A.2 - Le contexte politique :
  - A.2.1 - les collectivités locales et régionales
  - A.2.2 - l'inscription dans la démarche de la RGPP
- A.3 - Le contexte régional :
  - A.3.1 - le schéma directeur régional
  - A.3.2 - le Puy de Dôme en Auvergne

## **B - La CCI, établissement public**

## **C - Les axes stratégiques**

- C.1 - La CCI : vecteur de performance pour les entreprises
  - C.1.1 - Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises
  - C.1.2 - Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat
- C.2 - La CCI : promoteur de l'environnement de l'entreprise
  - C.2.1 - Contribuer à l'attractivité du territoire  
(le foncier et l'immobilier d'entreprises)
  - C.2.2 - Accroître la proximité pour encore plus d'efficacité
  - C.2.3 - Etre l'interface entre l'économie et les collectivités publiques

## **D - Les moyens de la CCIPDD**

- D.1 - L'organisation : un siège et 4 délégations
- D.2 - Les compétences au service des entreprises
  - D.2.1 - la représentation des entreprises par leurs pairs (rôle et missions)
  - D.2.2 - les services opérationnels
    - D.2.2.1 - *La CCI : vecteur de performance pour les entreprises*
    - D.2.2.2 - *La CCI : promoteur de l'environnement de l'entreprise*

## A - LE CONTEXTE

### A.1 - Le contexte économique et démographique :

#### A.1.1 - les atouts majeurs

##### *A.1.1.1 - La Place du Puy-de-Dôme en France*

**Produit intérieur Brut (PIB par habitant) : 24<sup>ème</sup>** avec 22 429 euros/hab (Source : Insee, Comptes régionaux des ménages, SEC base 2000)

**Nombre d'établissements** (hors agriculture, défense, intérim) : **36<sup>ème</sup>** avec 35 164 établissements (Source : Insee, Clap 2005)

**Investissements dans l'industrie** (hors énergie) : **29<sup>ème</sup>** avec 266 millions d'euros (Sources : Insee, Clap ; Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, SESSI-SCEES EAE 2005)

- Industrie Agroalimentaire (établissements) : **26<sup>ème</sup>** avec 884 établissements

**Commerce** (établissements y compris commerce de gros) : **35<sup>ème</sup>** avec 7 124 établissements (Source : Insee, Clap 2005)

- Commerce de détail (Etablissements) : **34<sup>ème</sup>** avec 4 677 établissements (Source : Insee, Clap ; Guide panorama distribution 2007)

**Services** (établissements hors défense et intérim) : **34<sup>ème</sup>** avec 21 044 établissements (Source : Insee, Clap 2005)

- Services aux entreprises (Etablissements) : **37<sup>ème</sup>** avec 4 403 établissements

- Services aux particuliers (Etablissements) : **32<sup>ème</sup>** avec 5 586 établissements

**Création d'entreprises** (établissements hors défense et intérim) : **42<sup>ème</sup>** avec 2 411 établissements (Source : Insee, REE Sirène)

**Autoroutes** (nb de kilomètres) : **23<sup>ème</sup>** avec 165 kilomètres (Sources : Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables, Services techniques des routes, Direction Générale des collectivités locales)

**Voies Ferrées** (nb de kilomètres) : **20<sup>ème</sup>** avec 435 kilomètres (Sources : Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables, SNCF)

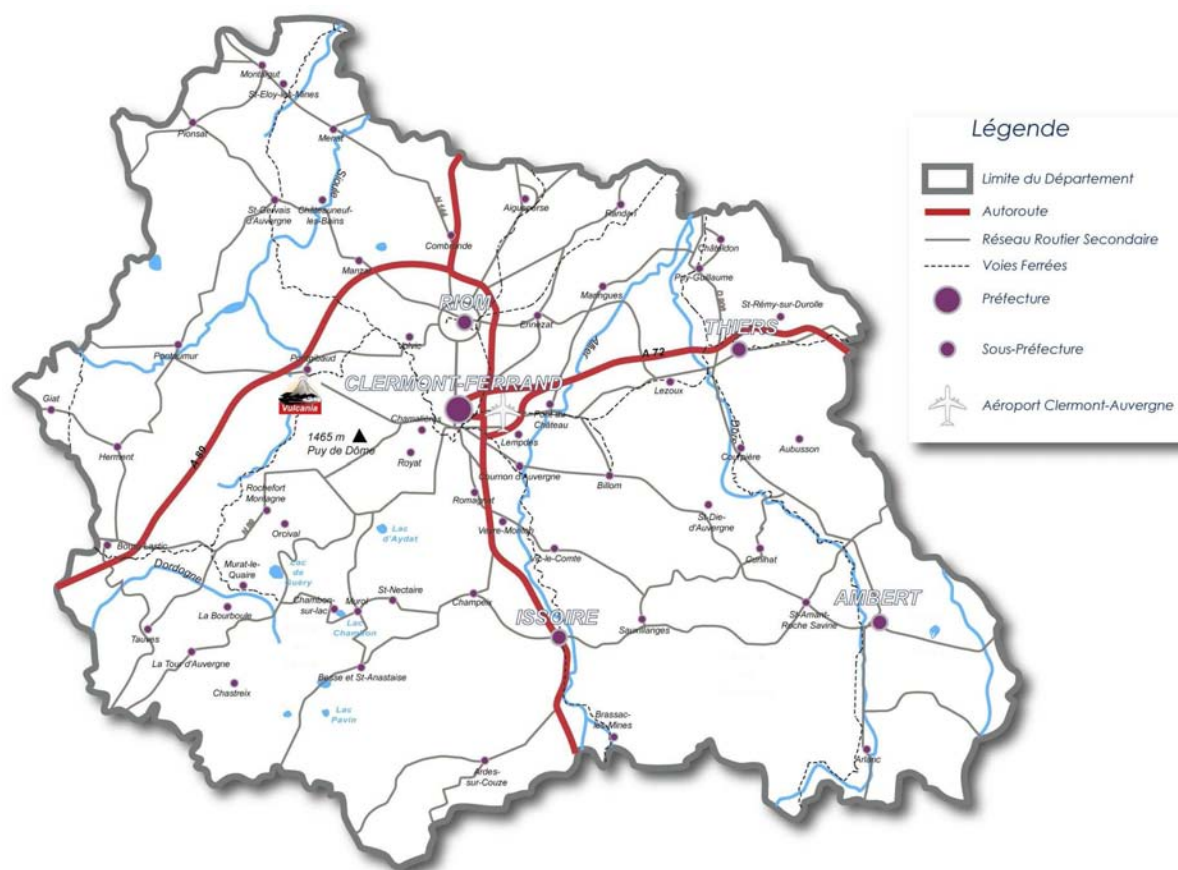
**Transports de marchandises** (établissements) : **35<sup>ème</sup>** avec 419 établissements (Source : INSEE)

**Tourisme** (nuitées hôtels) : **33<sup>ème</sup>** avec 1 800 000 nuitées (Sources : Insee, Enquête Fréquentation hôtelière, Fédération nationale des gîtes de France)

**Santé** (nombre d'établissements affiliés au secteur) : **33<sup>ème</sup>** avec 3 268 établissements (Sources : INSEE, Ministère de la santé et des solidarités)

**Rang Moyen sur l'Ensemble des Critères : 32<sup>ème</sup> département français (sur 96) pour un classement au 36<sup>ème</sup> rang en nombre d'habitants (623 000 habitants estimés par l'INSEE au 1er janvier 2006)**

### A.1.1.2 - Les Infrastructures et Equipements



#### Accessibilité routière :

*Aires Urbaines de plus de 50 000 habitants accessibles en moins de 3 Heures depuis Clermont-Ferrand :*

Rodez	65267
Le Puy-en-Velay	66129
Brive-la-Gaillarde	89260
Périgueux	91585
Nevers	100556
Blois	116544
Bourges	123584
Chambéry	131280
Valence	167155
Besançon	222381
Limoges	247944
Saint-Etienne	321703
Orléans	355811
Grenoble	514559
Lyon	1648216

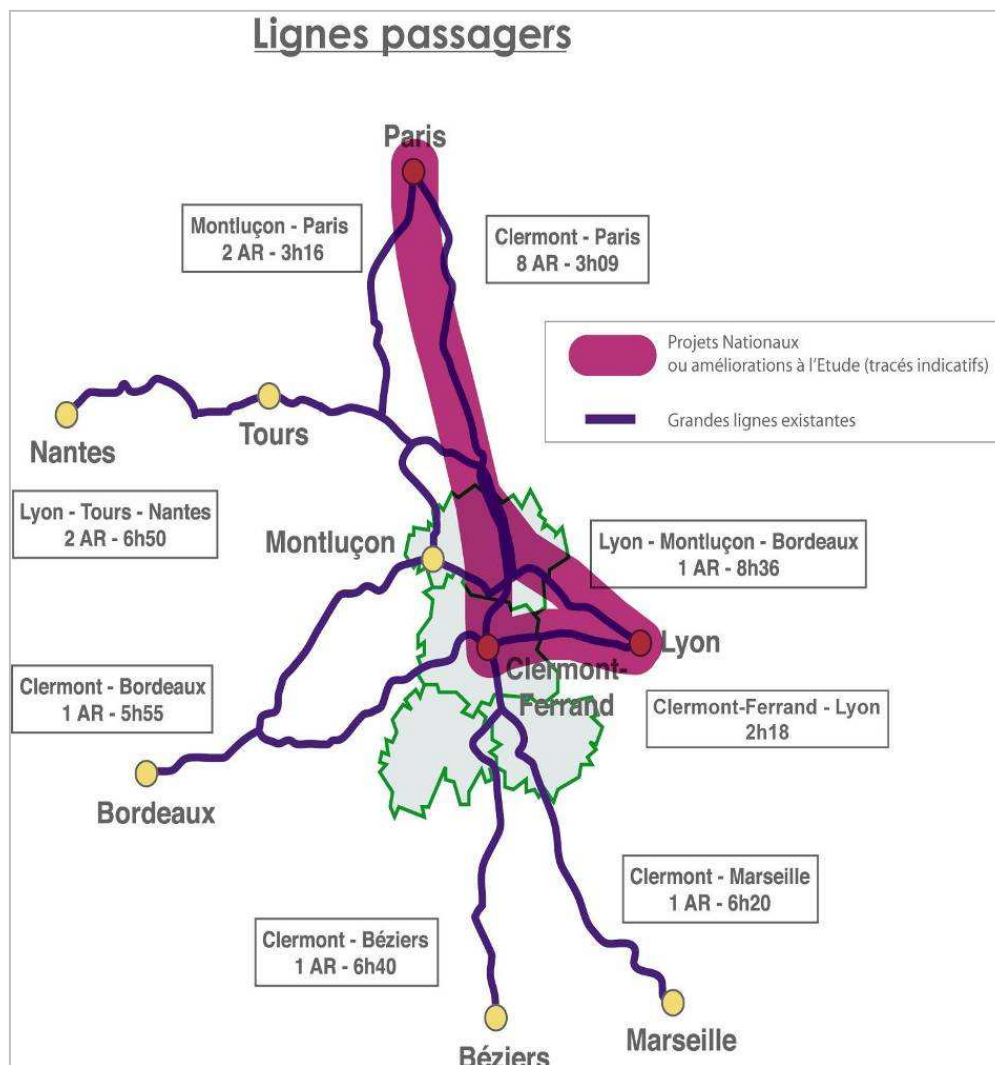
En moins de trois heures par la route, 15 aires urbaines de plus de 50 000 habitants sont accessibles depuis la capitale régionale Clermont-Ferrand, représentant un bassin de population urbaine total de 4 261 974 habitants.

L'achèvement du barreau autoroutier de Balbigny à l'Ouest de Lyon en 2012 rendra effective la croix autoroutière Lyon-Bordeaux/Paris-Montpellier avec pour centre le département du Puy-de-Dôme, ce qui laisse présager des hausses de trafic importantes dans les prochaines années et d'une attractivité renforcée pour les entreprises et universités Puydômoises.

## Accessibilité ferroviaire :

### *Les Voyageurs :*

Malgré des secteurs en partie dégradés, le Puy-de-Dôme possède l'un des réseaux les plus denses (1444 km de voies soit 4,5% du linéaire français) ; cela constitue un véritable potentiel de développement dans un contexte où le transport ferré devrait connaître un regain de croissance.



Des crédits sont prévus pour l'amélioration de la ligne Clermont-Paris, avec un passage à 2h59 sur le meilleur temps, et les améliorations possibles sur Clermont-Lyon sont à l'étude avec un temps d'accès techniquement réalisable en 1h30.

Ces améliorations à relativement court terme ne doivent pas faire oublier que des projets plus ambitieux peuvent à long terme changer la face des transports ferrés du territoire : le doublement de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon (ou LN2) avec une branche Puydômoise et le projet Transline porté par l'association ALTRO visant à établir une ligne mixte à grande vitesse sur le corridor de fret européen entre Lisbonne et Kiev et qui s'étend de l'atlantique aux alpes en passant par l'auvergne.



## Accessibilité aérienne :

L'Aéroport International de Clermont-Ferrand/Auvergne c'est 542 547 passagers en 2007 (source : DGAC Auvergne/Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne/ORT Auvergne juillet 2008)

Air France :

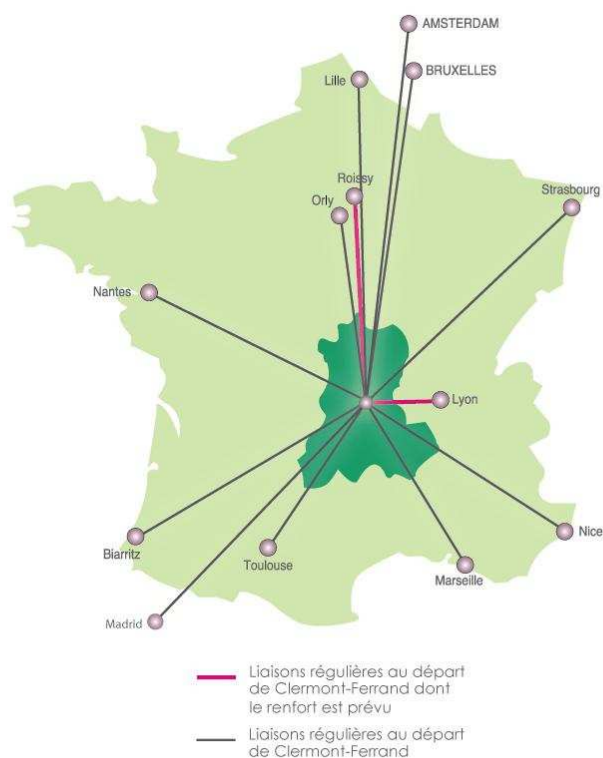
-8 liaisons quotidiennes vers Paris dont 5 sur Orly et 3 sur Roissy Charles-de-Gaulle avec une quatrième en projet.

Air France by Regional :

-1 à 3 vols quotidiens sur 8 villes françaises : Biarritz, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Strasbourg et Toulouse.

-1 à 2 vols quotidiens sur 2 villes européennes : Amsterdam, Bruxelles.

### Réseau des lignes (hors vols saisonniers)



Sources : ORT Auvergne / Aéroports de Clermont-Ferrand Auvergne, d'Aurillac et du Puy - données au 29/10/2006  
Observatoire des déplacements agence Clermont Métropole octobre 2008

Au cours des 5 premiers mois de l'année 2008, le trafic de l'aéroport a progressé de 3,2 % par rapport à la même période de 2007, passant de 220 643 à 227 813 passagers (par rapport aux 5 premiers mois de l'année 2007). Le total des mouvements commerciaux a augmenté de 3,3 % (6 817 / 6 602). Globalement, la desserte parisienne a baissé de 0,5 % passant de 117 687 à 117 118 passagers :

- Orly ..... - 6,8 % (70 524 / 75 681)
- Roissy ..... + 10,9 % (46 594 / 42 006).

L'activité "Carrefour des Régions", France et Europe, a augmenté de 6,7 % passant de 90 721 à 96 763 passagers (transit exclu). La liaison Clermont-Ferrand/Madrid, ouverte depuis le 1er février 2008 et assurée par Iberia Regional Air Nostrum, comptabilise 4030 passagers avec 154 mouvements. Le "trafic charters" a baissé de 22,6 %, passant de 10 049 à 7 773 passagers (transit exclu), malgré 3 vols "sportifs" effectués en janvier à l'occasion des rencontres de rugby (706 passagers) et 7 départs "vols vacances" en mai. En février, 2 annulations de départs "vols vacances", à destination de Marrakech (Maroc) et Louxor (Egypte), ont été annoncés par les tours opérateurs.

Le "trafic affaires" s'est légèrement amélioré (+ 1,1 % : 2 129 / 2 105).

Jean-Cyril Spinetta a annoncé récemment les grands axes du redéploiement de l'offre sur la plate-forme clermontoise. Cinq lignes sont abandonnées : Bordeaux, Genève, Metz-Nancy, Milan et Montpellier. En revanche, un quatrième vol Roissy – Clermont-Ferrand est prévu ainsi qu'une desserte plus fréquente vers Lyon.

L'Aéroport constitue un équipement structurant majeur dans le développement du département et de la région et doit maintenir des liaisons régulières avec les grandes agglomérations françaises et européennes pour assurer un lien rapide vers les centres de décisions et grandes administrations.

## **L'aéronautique :**

### **☒ Aciers et alliages**

Le point fort de la filière aéronautique estampillée Puy-de-Dôme repose en grande partie sur la qualité de ses matériaux. Le groupe Aubert & Duval conçoit et élabore ainsi des solutions métallurgiques pointues (dédiées aux attaches de voilures et de réacteurs, aux trains d'atterrissage) pour les plus grands avionneurs mondiaux, de Boeing à Airbus. Sa technologie est tellement avancée qu'elle équipe la navette spatiale Ariane.

Les ailes de 36 mètres de l'Airbus A380 doivent beaucoup au site issoirien d'Alcan. C'est en effet à Issoire que sont conçus des éléments de fuselage et des pièces de structure des plus grands avions du monde. Il est à noter que les pneus de l'A380 sont signés Michelin, ils sont d'ailleurs testés au centre de technologies de Ladoux, en périphérie de Clermont-Ferrand.

Moins connu, un ensemble de PME complète cette filière, on en veut pour exemple Rex Composites qui, au-delà de son savoir-faire traditionnel concernant les matériaux, a fait son entrée dans la cour des constructeurs en créant l'APM 20 Lionceau, un monomoteur entièrement composé de carbone.

### **☒ La maintenance, un pôle d'avenir**

Avec l'AIA (l'Atelier industriel de l'aéronautique) en tête de proue, la maintenance aéronautique est un secteur que la région Auvergne et plus particulièrement le Puy-de-Dôme entend bien développer plus encore. Il faut préciser que l'AIA est un établissement du ministère de la défense qui a en charge les révisions, les contrôles et les modernisations des Mirages 2000, Mirage III et F1, des Alphajets, des Transall et des hélicoptères Gazelle.

La présence de ce type d'établissement est notamment intéressante par l'attractivité et le maintien d'un personnel qualifié de qualité sur un même territoire (déjà près de 1500 personnes se consacrent à l'entretien d'avions et d'hélicoptères), ce qui permet ainsi d'élargir la gamme de la maintenance aéronautique.

D'ailleurs depuis 2001, la compagnie Régional, filiale du groupe Air France, a créé à proximité de l'aéroport de Clermont-Ferrand Régional Maintenance un centre de réparation et d'entretien pour ses avions.

Toujours dans le domaine de la maintenance, l'entreprise Auvergne Aéronautique, spécialisée dans la chaudronnerie assure la réparation de sous-ensembles d'aéronefs et d'hélicoptères.



Une cinquantaine de ces entreprises œuvrant pour le secteur aéronautique est réunie au sein de l'association régionale AVIA, Auvergne Valorisation de l'Industrie Aéronautique. Cette dernière a relevé que sur les 97 entreprises auvergnates du secteur, plus de 80 % sont implantées dans le Puy-de-Dôme. Cette forte présence pourrait bien s'intensifier, d'ores et déjà près de 11 hectares sur la zone aéroportuaire ont été réservés spécifiquement à l'industrie aéronautique.

## Les Matériaux et la Mécanique Avancée

### **Matériaux de pointe**

L'économie des « matériaux » est bien souvent une économie de sous-traitance répondant aux besoins spécifiques d'un bassin industriel. Le Puy-de-Dôme n'échappe pas à la règle : chacune de ces microrégions a développé des filières « matériaux » en réponse aux savoir-faire industriels existants.

Ainsi la plasturgie, notamment en injection plastique et thermoformage, s'est mise en place sur la ville de Thiers d'abord pour répondre aux appels d'offres de l'industrie de la coutellerie. Aujourd'hui, cette activité s'est si bien développée qu'elle a justifié la création d'un BTS européen Europlastic dont les programmes s'appuient sur les besoins réels de la profession.

A Ambert, c'est le textile technique qui s'est épanoui regroupant jusqu'à une dizaine d'entreprises (Joubert, Omerin, Promotress, Tissot...). Aujourd'hui cette filière utilise les nouvelles technologies informatiques ou d'automatisation. Sur le bassin d'Issoire, l'aluminium et ces composites s'affirment comme le secteur en pointe.

Evidemment sur Clermont-Ferrand, siège du leader mondial du pneumatique Michelin, le caoutchouc est le matériau qui mobilise le plus l'industrie et la recherche privée. A noter que sur les 14 000 salariés de Michelin employés sur la seule capitale auvergnate, on dénombre 4 000 chercheurs, la plupart dédiés à l'évolution du pneu.

Mais la recherche publique n'est pas en reste avec par exemple l'ensemble laboratoire de photochimie/CNEP (Centre national d'évaluation de photo protection) qui s'affirme comme le laboratoire leader au niveau mondial sur le domaine on ne peut plus pointu du vieillissement des polymères. Un positionnement qui lui a permis de porter un projet de recherche avec le CETIM (Centre Technique des Industries Mécaniques) le liant avec Renault, PSA, Panhard Défense et Ligier.

Enfin à la croisée des matériaux et de la mécanique, Casimir (Centre d'appui et de stimulation des industries par les moyens de l'innovation et de la recherche), expert sur les matériaux et les emballages finis, accompagne les entreprises par de la veille et des opérations collectives sur les dernières innovations et les technologies transférables aux PME (comme les composites à matrice thermoplastique, fibres longues, ingénierie de surface...).

### **Mécanique avancée**

La métallurgie, la mécanique et la transformation des métaux occupent une place de choix dans l'économie Puydômoise. Il comprend aussi bien des établissements de grands groupes (par exemple Alcan à Issoire) approvisionnant en aluminium des entreprises de l'aéronautique que des PME, versant dans la mécanique, sous-traitantes de deuxième voire de troisième rang pour l'automobile ou les machines-outils.

Ce secteur se tourne vers l'innovation pour retrouver un nouvel élan, l'Auvergne est ainsi partie prenante au pôle de compétitivité ViaMéca dont les contours géographiques s'évadent jusque dans la région Rhône-Alpes voisine, mais dont le siège est bien à Clermont-Ferrand avec à sa tête un cadre-dirigeant Michelin. ViaMéca est sans doute l'un des pôles de compétitivité les plus aboutis. Avec ses deux cents adhérents, entreprises et centres

d'enseignement, cette interface associative dessine avec succès les contours d'une nouvelle façon de travailler qui mise sur le réseau et la recherche.

Dans le Puy-de-Dôme, tous les métiers de la filière automobile sont représentés, des pneus avec Michelin en passant par la mécanique de précision (Mecauf, Valfond Mécanique, Sorema, etc.) jusqu'à l'équipementier (Valeo Système d'essuyage), aujourd'hui qui entend bien s'appuyer sur ViaMéca pour trouver de nouveaux marchés.

### **L'ingénierie de la mobilité**

Mais la recherche Puydômoise réfléchit aux déplacements de demain et invente l'automobile du futur. Des programmes de recherche en électronique, automatique/robotique sont rassemblés au sein d'une fédération de recherche TIMS (Technologie de l'Information, de la mobilité et de la sûreté) qui regroupe l'université Blaise Pascal, l'IFMA, le CNRS, le Cemagref et quatre unités de recherche (LAMI, LASMEA, LIMOS, TSCF).

Si ces laboratoires ont plusieurs projets en cours, le plus « grand public » est sans doute celui des voitures sans chauffeur au service des personnes à mobilité réduite. Ce devrait être possible en 2010, avec la mise en service public de dix VIPA, Véhicules Individuels Publics Automatiques, qui relieront à Clermont-Ferrand la place Henri-Dunant au CHU. L'homologation de ce projet sera une première mondiale.

### **L'agroalimentaire et la santé**

Au niveau de l'agroalimentaire, le site de l'INRA (Institut National de recherche agronomique) regroupe 340 chercheurs et 430 techniciens d'appui à la recherche et représente plus de 40% de la recherche publique en Auvergne. C'est aussi le plus grand centre régional de France (hors région parisienne).

Il est à noter la présence de grands groupes du secteur comme Volvic, Limagrain ou encore Jacquet...

L'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) est un laboratoire qui travaille à la mise au point de futurs médicaments pour le diagnostic et le traitement des maladies cancéreuses. Il favorise aussi la création d'entreprises en accueillant de jeunes équipes qui préparent leur entrée dans le monde industriel.



Le Bio pôle Clermont-Limagne (70 ha) technopôle entièrement dédiée à l'accueil et au soutien des entreprises spécialisées dans les sciences du vivant et situées aux portes de Clermont-Ferrand métropole reconnue pôle d'excellence en matière de biotechnologies. Une trentaine d'entreprises innovantes développent aujourd'hui leurs activités sur ce site dans les domaines de la santé pharmacie nutrition et cosmétique. La zone possède également depuis 1999 un incubateur d'entreprises innovantes (Busi) qui accompagne les porteurs de projet dans leur démarche de création d'entreprise.

## La recherche, partenaire du monde de l'entreprise

Les laboratoires de recherche ont commencé leur travail en commun. Au travers du projet Auverfiabilis, ils ont l'objectif de créer à terme un pôle international de recherche technologique. D'ores et déjà, divers laboratoires complémentaires travaillent ensemble au sein d'un regroupement. LAMI (laboratoire de mécanique et ingénierie), LASMEA (laboratoire des sciences et matériaux pour l'électronique et l'automobile), LIMOS (laboratoire d'informatique de modélisation et optimisation des systèmes), LMAP (mathématiques appliqués) et CEMAGREF (institut de recherche pour l'agriculture et l'environnement) font avancer leurs recherches selon une logique collective qu'ils appliquent à la communication et à l'échange de compétences.

Dans le domaine du transfert de technologies, Clermont Ferrand a développé une forte coopération entre l'éducation nationale et l'entreprise. La création de la plate-forme Méc@prod, intégrée à la structure universitaire de l'IFMA, fait bénéficier les entreprises de compétences et de moyens techniques professionnels. Sa réactivité et son rapport qualité-prix sont tels qu'ils en font un vrai partenaire du monde industriel. Si les prestations de cette plate-forme séduisent, ce n'est pas un hasard. Elles correspondent aux besoins immédiats des industriels mais anticipent également leurs besoins futurs. Autour de cette plate forme s'activent enseignants, chercheurs et ingénieurs mais aussi étudiants et lycéens. Tous mutualisent les énergies, les compétences et la transmission des savoirs.

L'IFMA, en tant qu'identité propre, met à disposition des industriels ses étudiants pour qu'ils puissent apporter leur pierre à l'édifice de la mécanique industrielle. Le CUST, l'ISIMA et l'ENSC contribuent au même titre à former des ingénieurs qui participeront au développement positif de tels métiers. L'ensemble de ces formations constitue le pôle d'excellence des sciences de l'ingénieur. Mais ce n'est pas tout. Dans d'autres domaines, le Cetim fournit un soutien technologique pointu aux activités de la mécanique grâce à un réseau de 700 personnes... Sans oublier CASIMIR, une structure qui informe sur les nouvelles technologies tout en accompagnant les industriels dans leurs problématiques technologiques.



### **Les Technologies de l'Information et de la Communication**



L'accès au très haut débit est un atout certain pour l'ensemble des acteurs économiques. Ce réseau mis en place par Clermont Communauté favorise le développement des connexions fibres optiques à des coûts abordables et son développement sur les autres territoires du département.

Le réseau conduit le très haut débit au pied des entreprises situées dans les 37 zones d'activités de l'agglomération. Il dessert par ailleurs les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les centres hospitaliers dont le futur hôpital mère-enfant d'Estaing, ainsi que les répartiteurs France Télécom.

Cet accès au très haut débit est un facteur d'attractivité du département par sa capitale, notamment pour les activités liées aux Technologies de l'Information et de la Communication, il est impératif que ce réseau soit étendu.

### **La Logistique**



En 2005, 3,21 millions de tonnes de marchandises ont été échangées entre l'Auvergne et l'étranger avec comme principaux clients l'Allemagne, l'Italie, le Royaume Uni, l'Espagne, le Belgique, le Luxembourg et l'Asie en forte augmentation.

Au niveau de l'agglomération clermontoise, le trafic moyen journalier de l'ensemble des véhicules est en progression sur toutes les autoroutes, particulièrement sur l'A71. L'ouverture du tronçon Saint Julien Puy Lavèze / Combronde de l'A89 connecté à l'A71 n'est pas étranger à cette densification des flux. Le trafic Poids Lourds suit la même tendance à un rythme semblable (de 2 000 véhicules/jour sur l'A72 à 4 540 Poids Lourds/jour sur l'A75)

Ces infrastructures donnent un positionnement très favorable au développement des activités logistiques, pointé du doigt aujourd'hui par les investisseurs ou les opérateurs immobiliers offrant des produits clef en main.

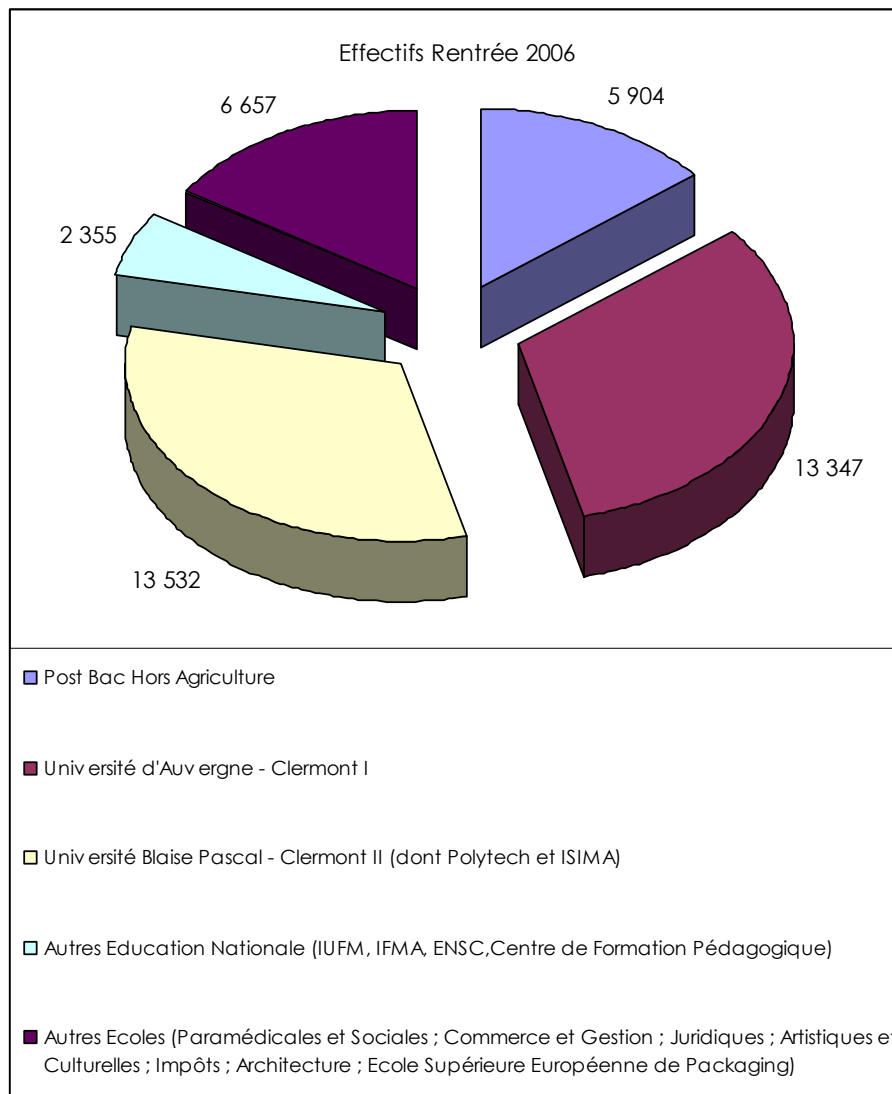
Le Puy de Dôme devient une réponse à la nécessité de trouver des relais techniques entre l'Europe du Nord et l'Espagne.

L'achèvement du viaduc de Millau sur l'A75, l'A89 maillée par les relations transversales dont la Route Centre Europe Atlantique, la nationale RN 88 donne sa légitimité à un réseau qui permet de relier en une nuit de camion, un marché de 100 millions de consommateurs. Les professionnels du secteur ont intégré tous les services : conception du projet, élaboration de logiciels de gestion des entrepôts, gestion de stockage, préparation de commandes, conditionnement et contrôle avant expédition, messagerie, ..., autoport, ...

### A.1.1.5 - La Formation

#### \* La formation universitaire et les grandes écoles

Le tissu universitaire du Puy-de-Dôme regroupe l'Université Blaise Pascal et l'Université d'Auvergne.



Au-delà des UFR, les étudiants peuvent également opter pour l'un des 5 départements proposés par l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) de Clermont-Ferrand.

Plus-value de cette place universitaire des plus dynamiques :  
6 écoles d'ingénieurs :

-Polytech (ex-Centre Universitaire des Sciences et Techniques)

-ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêts),

-ENITA (Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles),

-ENSCCF (Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Clermont-Ferrand),

-IFMA (Institut Français de Mécanique Avancée)

-ISIMA (Institut Supérieur d'Informatique de Modélisation et de leurs Applications).

Cursus attractifs, diplômes reconnus, adéquation avec les impératifs de monde de l'entreprise : les grandes écoles sont aussi très présentes sur notre territoire à l'image de l'Ecole Nationale d'Architecture, l'Ecole des Beaux-arts et l'Ecole Nationale des Impôts.

#### \* La formation consulaire

##### ▣ Le Groupe Ecole Supérieure de Commerce



Les enseignements y sont répartis en 5 pôles :  
Contrôle de Gestion et Systèmes d'Information,  
Marketing-Vente-Achats-Logistique,  
Management et Développement des Ressources Humaines,  
Stratégie et Gouvernance d'Entreprise,  
Communications Interculturelles.

Le Groupe ESC privilégie l'ouverture sur le monde par le renforcement de l'internationalisation de tous les programmes de recherche et l'implantation de formations spécialisées à l'étranger. Il accueille, en 2008, 1500 élèves en formation initiale, tous cursus confondus

Accrédité AACSB, membre fondateur du consortium EMBS ou encore membre du chapitre management de la conférence des grandes écoles, le groupe ESC est entré depuis 2008 au classement international « Financial Times » des 50 meilleurs masters en management. Il s'est engagé dans une nouvelle labellisation AMBA et une certification européenne EQUIS.

Le Groupe ESC, c'est également un pôle important de formation continue certifié ISO 9001-2000. Il forme plus de 3500 personnes chaque année dans des domaines aussi variés que le développement commercial, les langues, la logistique, le management, l'encadrement, la communication, la gestion/finance/comptabilité, la banque et l'immobilier, l'aide aux personnes, le développement international, l'informatique, les ressources humaines, l'hôtellerie-restauration, la santé et les ressources humaines.

#### ☒ L'institut des Métiers

Co géré avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Centre de Formation d'Apprentis interprofessionnel du Puy-de-Dôme forme chaque année près de 2000 jeunes qui reçoivent une qualification, du CAP au BTS, dans les secteurs des métiers de bouche, de la vente et du commerce, de la banque, de la coiffure, de l'esthétique, de la prothèse dentaire, de la pharmacie et de l'automobile.

C'est une équipe de 100 enseignants professionnels expérimentés ou diplômés de l'enseignement supérieur, formés aux techniques pédagogiques, et plus de 12000 m<sup>2</sup> de locaux, un amphithéâtre, un restaurant d'application et des ateliers et laboratoires équipés de matériel moderne en rapport avec la réalité de l'entreprise.

#### ☒ Le Centre de Formation d'Apprentis d'Ambert

Créé en 1979, il forme des jeunes (CAP, BEP) dans les domaines de la maintenance automobile, la boulangerie, et les métiers du bois dont il est un pôle d'excellence régional.



### A.1.2 -la complexité croissante de l'environnement économique

La conjoncture se dessine sur fond de crise financière engendrant des concentrations verticales ou horizontales qui vont changer le profil des grands acteurs financiers.

Les entreprises de nouvelles technologies, moins touchées au niveau européen par les délocalisations du fait de leurs besoins en main d'œuvre qualifiée et une nécessité de proximité de leurs clientèles, vont certainement tenir le haut des podiums en termes de résultats et constituer une grande partie des entrées en bourse dans les prochaines années.

Plus localement, l'accès aux marchés devient plus difficile (appels d'offres européens, cahiers des charges de sous-traitance plus exigeants, systèmes qualité et développement durable...) et pousse les entreprises à monter en capacité, se regrouper, ou se recentrer sur des marchés nationaux plus à leur portée faute de conditions favorables à une compétitivité suffisante (ex : les transports routiers de marchandises). Il en résulte une concurrence accrue entre entreprises françaises sur les marchés nationaux et en même temps la nécessité d'un travail commun sur les marchés européens.

A l'heure où les charges qui pèsent sur les entreprises poussent certains investissements à partir à l'étranger, où l'augmentation du pétrole bat des records même si elle est en partie compensée par la forte valeur de l'Euro, où le maintien des activités dans les secteurs ruraux et les anciens grands bassins industriels est un défi qui semble perdu, certains indicateurs positionnent le Puy-de-Dôme comme un département ayant tous les atouts pour se développer.

L'innovation technologique, la coopération économique et l'accès à l'information portent le développement économique et le maintien de l'emploi dans les territoires. L'Agenda de Lisbonne a fixé les objectifs de l'Union Européenne en matière de R & D : d'ici 2010, tous les pays membres de l'UE devront atteindre une intensité de R & D d'au moins 3% et un financement des dépenses de R & D assuré aux deux tiers par les entreprises. Le secteur privé joue donc un rôle important dans l'activité de R & D. En France, en 2004, les entreprises étaient à l'origine de 63% des dépenses en R & D et concentraient 56% des effectifs.

Dans ce contexte, avec un ratio de 2,4% de son PIB consacré à la recherche, l'Auvergne se positionne au 4ème rang des régions françaises, juste devant le Languedoc-Roussillon (2,1%).

D'après le Comité d'Expansion Economique du Puy-de-Dôme, 85% des établissements dépendent d'un centre de décision départemental (cela provient en partie de la structure en taille des entreprises majoritairement TPE/PME), ce qui représente 61% des effectifs salariés. Par ailleurs, 20% des effectifs salariés dépendent d'un centre de décision étranger. L'éloignement des centres de décision économiques et politiques ne peut être compensé que par les infrastructures de transport performantes (pour l'information, les marchandises et les personnes).

Le désenclavement routier du Puy-de-Dôme est aujourd'hui une réalité sur laquelle il reste encore à capitaliser, et demain il en sera de même pour le transport ferroviaire à condition de s'assurer des moyens mis en œuvre. L'ouverture vers Rhône-Alpes est une priorité à laquelle le Puy-de-Dôme ne peut déroger. Elle se traduit par la volonté de voir se réaliser le barreau de Balbigny/La Tour de Salvagny à l'Ouest de Lyon ainsi que par la nécessaire amélioration des dessertes ferroviaires existantes tant sur le plan du fret que du transport de passagers.

La nécessité de maintenir une attractivité et un solde démographique positif pour le département est également un enjeu majeur passant par le développement de la création d'entreprises et le maintien des conditions qui font du Puy-de-Dôme un département au taux de survie des entreprises supérieur à la moyenne française.

Enfin, le facteur "développement durable" semble également être un atout pour le Puy-de-Dôme qui bénéficie d'une image positive au regard des critères fixés en la matière ; cela peut constituer une force pour changer l'image de notre territoire et de sa réelle dynamique.



## **A.2 - Le contexte politique :**

### **A.2.1 - les collectivités locales et régionales**

La décentralisation des politiques publiques, engagée en 1982 et amplifiée par les Lois de 1992 et de 2004, a donné aux collectivités locales de nouvelles compétences. Ces dernières ne définissent aucunement les relations qu'elles peuvent avoir entre elles, et l'absence de tutelle aboutit à un foisonnement de pratiques en termes d'interventionnisme économique local

### **A.2.2 - l'inscription dans la démarche de la RGPP**

L'objectif de la Révision Générale des Politiques Publiques est d'assurer le meilleur service public au meilleur coût.

Dans ce cadre les CCI sont incitées à proposer au cours des prochains mois, un nouveau projet de réformes d'organisation et de fonctionnement pour améliorer leur efficacité et faire des économies substantielles qui se traduiront par une réduction des charges sur les entreprises.

La réforme de la taxe professionnelle, donc de la TATP, est également à l'ordre du jour du gouvernement qui engage une concertation avec les collectivités. Il souhaite trouver une ressource de remplacement moins pénalisante pour les entreprises et diminuer le nombre d'échelons territoriaux.

## **A.3 - Le contexte régional**

### **A.3.1 - le schéma directeur régional**

Le schéma directeur de la région Auvergne a été adopté le 23 Novembre 2006 par l'Assemblée Générale de la CRCIA, et l'arrêté publié au Journal Officiel le 26 Décembre 2006.

Il acte de la création de la CCI du Puy-de-Dôme issue de la dissolution des CCI d'Ambert, de Clermont-Ferrand/Issoire, de Riom et de Thiers. Le siège de la future Chambre sera basé à Clermont-Ferrand, et des délégations territoriales seront créées à Ambert, Issoire, Riom et Thiers. Les délégations pourront se voir confier des compétences de dimension départementale, voire régionale.

### **A.3.2 - le Puy de Dôme en Auvergne**

- 47 % de la population (INSEE estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2006)
- 52 % du PIB (INSEE 2000)
- 46 % des établissements ressortissants des CCI (source RCS au 08.10.08)
- 54 % des effectifs salariés des établissements ressortissants des CCI (source RCS au 08.10.08)
- 42 % des supermarchés (INSEE 2007)
- 44 % des hypermarchés (INSEE 2007)

- 39 % des Hard-Discounts (INSEE 2007)
- 44 % des commerces de détail toutes formes de ventes et produits confondus (INSEE 2007)
- 47 % des créations d'entreprises en 2006 (INSEE 2006)
- 56 % des investissements industriels pour 43 % du nombre d'industries (INSEE 2005)
- 41 % des industries Agroalimentaires (INSEE 2005)
- 52 % des établissements de services aux entreprises (INSEE CLAP 2005)
- 46 % des établissements de services aux particuliers (INSEE CLAP 2005)
- 47 % des lits publics et privés installés en hospitalisation complète (INSEE 2006)
- 44 % des établissements de l'hôtellerie et de la restauration (INSEE CLAP 2005)
- 52 % des kilomètres d'autoroutes (INSEE 2005)
- 57 % du trafic voyageur ferroviaire (en nombre de passagers au km - source SNCF)
- 48 % des établissements de transports (NES 114 INSEE chiffres au 31 décembre 2005)

**Soit : un poids moyen de 47,6 %** sur l'ensemble des critères  
**un poids de 54,1% de la TATP** de la région Auvergne  
avec 983 millions d'euros de base d'imposition

## **B - LA CCI, ETABLISSEMENT PUBLIC**

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) sont, de par la loi, des établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et administrés par des dirigeants d'entreprise élus.

Chargées de la représentation, auprès des pouvoirs publics, des intérêts généraux du commerce, de l'industrie et des services de leur circonscription, les CCI peuvent être consultées ou émettre des avis notamment sur les projets de développement économique, les dispositifs d'assistance aux entreprises, les projets en matière de formation professionnelle ou encore les questions relatives à l'aménagement du territoire.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie exercent une mission de service aux entreprises industrielles, commerciales et de service de leur circonscription, et gèrent à ce titre des centres de formalité des entreprises et apportent à celles-ci toutes informations et conseils pour leur développement.

Sous réserve de respecter le droit de la concurrence et de tenir une comptabilité analytique, les CCI peuvent également créer et assurer d'autres dispositifs de conseil et d'assistance aux entreprises et administrer des établissements de formation professionnelle initiale ou continue.

Enfin, dans le cadre de leur contribution au développement économique de leur territoire, les CCI peuvent se voir confier des délégations de services publics ou peuvent être amenées, pour des considérations d'intérêt général ou de carence de l'initiative privée, à assurer la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre de projets d'infrastructure ou d'équipement.

En terme de statut, l'originalité des CCI résulte du fait qu'elles sont administrées par des dirigeants élus pour cinq ans et représentant les trois catégories professionnelles que sont l'industrie, le commerce et les services.

Leurs ressources proviennent des impositions qui leur sont affectées, de la vente ou de la rémunération de leurs activités ou des services qu'elles gèrent et d'une façon générale de toute autre ressource légale entrant dans leur spécialité.

Enfin, l'Etat exerce une tutelle sur ces établissements, concrétisée par un contrôle de leur fonctionnement, un droit d'accès aux séances des instances délibérantes et la soumission de certaines délibérations à l'approbation de l'autorité de tutelle.

Cette tutelle doit être exercée dans le respect du principe d'autonomie des établissements du réseau, de la prise en compte du mode de désignation de leurs dirigeants – le mode électif assurant une neutralité par rapport aux pouvoirs publics - et la reconnaissance de la libre représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services.

## **C - LES AXES STRATEGIQUES**

### **C.1 – La CCI : vecteur de performance pour les entreprises**

#### **C.1.1 - Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises**

Préparer les entreprises aux enjeux de demain, favoriser l'innovation, l'intelligence économique, la veille et la performance tout au long de leur développement.

#### **C.1.2 - Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat**

Susciter et développer la démarche entrepreneuriale en améliorant la qualité et la diversité des services rendus aux porteurs de projets

### **C.2 - La CCI : promoteur de l'environnement de l'entreprise**

#### **C.2.1 - Contribuer à l'attractivité du territoire**

Fédérer les acteurs autour d'une vision commune du développement économique et de l'aménagement des territoires, en favorisant toutes actions contribuant à leur attractivité (immobilier d'entreprise, zones d'activités, ...).

#### **C.2.2 – Accroître la proximité pour encore plus d'efficacité**

Maintenir la prise en compte des spécificités locales et surtout la proximité avec les entreprises au travers des délégations, véritables atouts de la nouvelle CCI. Il est important que les territoires ne soient pas marginalisés ou oubliés, et que les services de la CCI maintiennent leur proximité avec les entreprises

#### **C.2.3 - Etre l'interface entre l'économie et les collectivités publiques**

S'organiser pour continuer à défendre les intérêts des entreprises et maintenir les contacts avec les élus locaux des territoires.

## D - LES MOYENS DE LA CCIPDD

### D.1 - L'organisation : un siège et 4 délégations



La Loi de Modernisation de l'Economie du 5 août 2008 permet aux Chambres qui disposent de moins de 30 000 électeurs, ce qui sera le cas de la CCI du Puy de Dôme, de porter le nombre maximum de sièges de 50 à 60.

Un Décret modifiera l'article R711-19 du Code du Commerce afin que l'ensemble des électeurs de la circonscription de la CCI vote pour tous les candidats de leur catégorie professionnelle, y compris ceux identifiés dans une délégation.

Ce même Décret permettra au Préfet, dans le cas où la CCI dispose au moins d'une délégation, de s'écarter de la pesée économique d'1/10<sup>ème</sup> des sièges, soit 6 sièges.

Cette nouvelle disposition combinée à l'augmentation des sièges à 60, devrait permettre, la répartition suivante des sièges :

- 1 siège à Clermont-Ferrand : 28 élus
- 4 délégations à Ambert, Issoire, Riom et Thiers : 8 élus chacune

Ces sièges seront répartis selon la pesée économique en catégories Commerce, Industrie et Services. Les sous-catégories disparaissent.

### D.2 - Les compétences au service des entreprises

#### D.2.1 - la représentation des entreprises par leurs pairs (rôle et missions)

**Représenter** toutes les entreprises auprès des pouvoirs publics, traduire leurs besoins, exprimer leurs avis.

**Ils représentent les intérêts généraux de l'ensemble des catégories professionnelles du commerce, de l'industrie et des services.**

Ils disposent d'une voix délibérative au sein de l'Assemblée où sont prises les grandes décisions de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ils élisent un bureau constitué du Président, des Vice-présidents, du Trésorier et des membres du bureau.

Chaque électeur élit ses représentants - membres élus - dans sa catégorie professionnelle.

La Chambre de Commerce et d'Industrie compte 60 membres élus, représentant le commerce, l'industrie, les services. Une fois élus, ils représentent l'ensemble des entreprises, et non plus la catégorie professionnelle au titre de laquelle ils ont été élus.

Ils composent l'Assemblée Générale, organe délibérant souverain, et définissent la politique de la CCI autour du Président et du Bureau, qu'ils ont eux mêmes élus.

La mission des élus porte sur 5 registres :

- Préparation du budget
- Représentation des entreprises
- Réflexion - propositions - innovations
- Elaboration d'un projet de mandature
- Suivi des axes politiques arrêtés.

Au sein de la CCI, ils travaillent en Commissions et groupes de travail dont ils font remonter les propositions en Assemblée Générale, après passage au Bureau.

**Les Elus représentent** les intérêts des entreprises au sein de nombreuses instances locales, départementales, régionales et nationales

### **Partenaire quotidien des entreprises**

Établissement public géré sous l'autorité de chefs d'entreprise élus par leurs pairs, la CCI représente et défend les intérêts des entreprises.

Acteur économique important, elle intervient dans toutes les décisions touchant à la vie économique et à l'aménagement du territoire. Par son mode de gestion, ses moyens et ses compétences techniques, elle joue un rôle majeur dans l'accompagnement et le conseil aux entreprises.

Les membres du Bureau orientent, préparent et appliquent les décisions de l'Assemblée Générale.

Les élus de la CCI réunis en Assemblée générale adoptent un Plan de mandature qui précise les orientations de la CCI en faveur des entreprises et du territoire.

Le Président représente la CCI auprès des pouvoirs publics, commissions et conseils, dans tous les actes de la vie juridique, administrative et économique, et assure l'exécution des décisions votées par l'Assemblée.

Organe délibérant de la CCI, l'Assemblée Générale réunit les membres titulaires qui ont seuls, pouvoir de décision.

Composés de Membres Titulaires, de Membres Associés, ainsi que de Conseillers Techniques, les Commissions (d'études et administratives) et les Groupes de Travail élaborent, les propositions concrètes pour la mise en œuvre de la politique générale de la CCI.

Les élus définissent la politique de la C.C.I. pour l'avenir des entreprises et du développement local.

## D.2.2 - les services opérationnels

### *D.2.2.1 – La CCI : vecteur de performance pour les entreprises*

#### **Favoriser le développement et la compétitivité des entreprises**

##### *\* Formation*

- la stratégie pour le Groupe ESC : une dimension nationale, une ambition internationale, obtenir l'accréditation EQUIS, mener une étude pour de nouveaux locaux, développement de la formation continue
- constitution d'un CFA départemental : transfert des sections automobile et boulangerie du CFA d'Ambert à l'Institut des Métiers de Clermont-Ferrand, développement de la filière bois à Ambert pour en faire une filière d'excellence au niveau inter régional, voire national,

##### *\* Industrie*

Il est retenu trois domaines d'intervention du Service Industrie :

###### ▪ la proximité

Elle se traduit par des visites en entreprises. Les ATI « terrain » seront :

- généralistes, avec une boîte à outil, localisés dans les différents bassins économiques
- spécialistes par thème (environnement, énergie, sécurité, service à l'industrie...), basés sur des territoires à déterminer selon la demande potentielle des entreprises de ces territoires.

En application des préconisations du schéma régional, la délégation de compétence industrie/environnement est confiée à la délégation territoriale de Thiers. Celle-ci sera confortée par la localisation à Thiers du Service Industrie/Environnement. Cela aura plusieurs avantages pour la nouvelle CCI en particulier d'avoir :

\*au sein de la Délégation un Responsable du Service Industrie/Environnement, cadre de bon niveau, en contact direct avec la Direction Générale facilitant ainsi le management des permanents et des élus

\*une ressource immobilière sur Thiers de qualité, récemment rénovée et fonctionnelle, pouvant répondre aux futurs besoins immobiliers de la CCI du Puy de Dôme.

###### ▪ les clubs d'entreprises

La CCI doit soutenir les clubs, tout en limitant leur nombre, en définissant sa politique d'intervention. Ces clubs sont très utiles pour créer des réseaux, et sont un outil d'expression des chefs d'entreprises.

###### ▪ l'environnement économique

Les actions collectives doivent être maintenues et développées (Viaméca, Contrat Territorial, SPL, Cluster, ...) ainsi que l'organisation et la participation à des salons et conventions d'affaires (SATCAR, SDE, Midest, Stim, le Bourget) afin d'apporter un service supplémentaire recherché par les entreprises et apprécié des Collectivités Territoriales.

### \* Commerce – Hôtellerie – Tourisme – Autres Services

- La proximité se traduit par une présence sur chaque territoire d'Assistant Technique au Commerce pouvant servir de relais à l'Assistant Technique au Tourisme.
- L'information doit être mise en place pour les commerçants au travers de bulletins spécifiques (papier ou virtuel) en matières commerciale, réglementaire, fiscale, sociale.
- Le soutien aux Fédérations, sans descendre sauf cas particulier au niveau des associations, doit être maintenu, privilégiant les projets en prenant en compte les moyens nécessaires et les résultats escomptés
- Il doit être mis en place un back office commerce centralisé au siège (réalisation d'études, suivi des marchés, élaboration d'un schéma d'équipement commercial, veille économique, réglementaire, sociale, fiscale, environnementale).
- Il doit être mis en place un back office au siège avec un Assistant Technique Tourisme chargé d'animer les programmes communs à l'ensemble du département, de réaliser les études nécessaires (évolution des marchés, plan marketing et de commercialisation des établissements, évolution des normes...) et d'assurer les relations techniques avec les autres intervenants tourisme (CRDTA, ADT, CRCIA...). Il est bien entendu que devra être portée une attention particulière à la non duplication des tâches avec la CRCI
- Il doit être mis en place un poste d'Assistant Technique aux Services.

### **Promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat**

\* Consolider notre position de premier réseau d'appui à la création-reprise d'entreprises, et en ce sens un interlocuteur reconnu par les entreprises et les pouvoirs publics.

\* Continuer des actions auprès des porteurs de projet dans le cadre d'Entreprendre en France, en considérant que la proximité est nécessaire pour l'accueil et l'accompagnement de ces porteurs de projet, ce qui implique une intervention au niveau des délégations soit de personnes dédiées soit des Assistants Techniques au Commerce, Tourisme ou Industrie.

\* Les manifestations devront être départementales, organisées au siège ou décentralisées.

\* La fusion des différentes PFIL en une PFIL départementale n'a pas été retenue. Par contre la centralisation sur un seul service de l'administration des prêts et de la comptabilité au niveau départemental ou régional reste un objectif.

### Contribuer à l'attractivité du territoire

\* Le développement d'un territoire passe par son accessibilité (voies de communication) le foncier disponible et son offre immobilière.

\* L'aménagement de zones d'activités, leur requalification, leur animation

▪ Renforcer les relations et les échanges avec les collectivités territoriales car elles possèdent la maîtrise du foncier nécessaire à tout projet d'aménagement. Il convient de mettre en place des partenariats y compris financiers le cas échéant ;

▪ Animer et soutenir les associations d'entreprises (ou clubs d'entreprises) en zones d'activités par la mise en place de services (gardiennage, crèches, garderie ; restaurants d'entreprises, autoport de Gerzat...) en liaison avec les collectivités.

\* Accueil d'entreprises et les services aux entreprises

▪ Elaborer et mettre à jour des fichiers de locaux industriels et commerciaux disponibles à la location ou à la vente, mis à la disposition des entreprises en recherche de locaux.

▪ Créer et gérer des pépinières d'entreprises visant à l'accompagnement des créateurs.

▪ Créer et gérer de l'immobilier d'entreprises : hôtels d'entreprises (bureaux, ateliers ...) et immobilier locatif en blanc ou en gris sur les zones d'activités stratégiques.

▪ 1% logement :

▫ maintenir la collecte et développer les services (GRL, Securi Pass, Pass Foncier) qui s'y rapportent au sein de CCI Habitat Auvergne, notamment pour contribuer à l'implantation des nouveaux actifs,

▫ mettre en place une démarche commerciale avec objectifs et management fonctionnel.

### Accroître la proximité pour encore plus d'efficacité

#### \* Centre de Formalités des Entreprises

▪ une base de données centralisée au siège,

▪ un service de proximité au siège et dans chaque délégation : traitement physique informatique des dossiers, remise des documents à l'entreprise, puis envoi des dossiers papier au siège pour archivage.

#### \* Contrats d'Apprentissage

Le service sera totalement centralisé.

#### \* formalités internationales

▪ service de proximité dans les délégations : certificat d'origine, carnets ATA, ....

▪ veille réglementaire centralisée au siège : expertise forte

### *Etre l'interface entre l'économie et les collectivités publiques*

La CCI aura à intervenir auprès du Conseil Général, de 8 pays ou regroupements, de 43 communautés de communes et de 470 communes.

\* Participer aux groupes de travail mis en place pour l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT du Grand Clermont, SCOT des Combrailles, SCOT du Pays d'Issoire, PLU ...), pour les projets d'aménagement du territoire (déviations routières, contournement Est de Clermont, TGV, TER, Tramway, Autoport de Gerzat ...) et tout autre projet ayant un impact sur le monde économique (carrières, Natura 2000 ...).

Il en est de même pour la plateforme aéroportuaire, équipement structurant indispensable au développement des entreprises et pour l'implantation de nouvelles sociétés.

\* Favoriser la concertation entre les territoires du département du Puy-de-Dôme et les territoires extérieurs au département, et l'harmonisation des politiques de développement économique et d'aménagement du territoire visant à renforcer la coopération et la complémentarité des territoires plutôt que leur mise en concurrence (« inter SCOT », l'axe A89, réseaux et des liaisons ferrées fret et voyageurs, ALTRO/ Transline, ...)

Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme  
**Projet de Territoire**

